

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de l'Agence nationale pour l'Emploi (AnpE) communique. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Spécial de Pré-insertion dans l'Enseignement, les nouveaux Aspirants au Métier de l'Enseignement de la vague 2 du MEMP sont invités à se rapprocher des antennes départementales de l'AnpE du ressort territorial de leur lieu d'affectation, pour remplir les formalités de signature de leur contrat, munis des pièces ci-après

- a- l'original du certificat de prise de service ;
- b- une copie du relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- c- une copie simple du Certificat d'Identification Personnel (CIP) ou du **Certificat du Numéro Personnel d'Identification / Certificat FID ;**

le tout dans une pochette plastique pour classeur/chrono.

Les guichets d'accomplissement desdites formalités seront ouverts aux lieux ci-après :

Antenne de l'Alibori sise à Kandi	Antenne de l'Atacora sise à Natitingou
Antenne de l'Atlantique 1 sise à Ouidah	Antenne de l'Atlantique 2 sise à Abomey-Calavi
Antenne du Borgou sise à Parakou	Antenne des Collines sise à Dassa
Antenne du Couffo sise à Azovè	Antenne de la Donga sise à Djougou
Antenne du Littoral sise à Cotonou	Antenne du Mono sise à Lokossa
Antenne de l'Ouémé sise à Porto-Novo	Antenne du Plateau sise à Pobè
Antenne du Zou sise à Bohicon	

Les guichets d'accueil et de réception des dossiers seront ouverts du lundi au vendredi de 08 heures à 12h 30 et de 14h à 17 heures 30.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le call center de l'AnpE aux numéros : +229 51 10 33 33 / +229 51 10 66 66.

Cotonou, le 02 MARS 2023

Le Directeur Général

Urbain S. AMEGBEDJI